



QUESTIONS REUNIONS EN LIGNE AVEC LES ENTREPRISES - 29 MARS 2023 - LA VERSION FRANCAISE

1. Subvention FBR sera-t-elle payée en USD avec objectif d'accumuler les devises pour importations au-delà du 1 mars 2026 ? Moyennant les validations requises, nous envisageons l'option de paiement de 75% du montant FBR éligible en devise directement aux fournisseurs de kits SHS ; il n'est pas possible d'accumuler les devises au niveau de l'entreprise bénéficiaire et aucun paiement ne sera fait pour les ventes réalisées après l'échéance du fonds prévu le 01 mars 2026.
2. Quels délais nous donnez-vous pour créer notre société au Burundi ? Une entité juridique dûment immatriculée au Burundi est un préalable pour signer le contrat de subvention. La demande de subvention pourra être soumise avant l'enregistrement de l'entreprise au Burundi.
3. Le partenariat avec une société étrangère et une société burundaise est-elle acceptable dans le cadre du FESEC ? A priori oui, mais la contractualisation (et d'éventuels décaissements des fonds) se feront exclusivement avec une entité juridique burundaise.
4. Quand comptez-vous publier les manuels de subventions ? Nous sommes en phase finale de validation et espérons pouvoir diffuser les manuels d'opération courant avril.
5. Quand est ce que le manuel de procédure sera publier ? Mi à fin avril.
6. On va remplir en ligne ? Non, les documents seront disponibles éventuellement sur notre site web [www.fesec.bi] mais les entités intéressées devraient remplir et envoyer les formulaires et autres documents connexes en pièces jointes par e-mail (l'adresse courriel vous sera communiquée dans le cadre des procédures reprises dans l'appel à candidatures). Il est aussi possible de soumettre des dossiers physiques à l'adresse qui sera indiquée dans l'appel à candidatures.
7. Il y a un format/canevas à remplir pour le projet ? régions visées ? recours si une entreprise se sente non bien traitée ? Nous vous proposerons des canevas et autres formats afin de vous orienter dans le cadre des soumissions requises. La procédure de recours et de grief sera aussi publiée sur le site.
8. Comment est-ce que les bénéficiaires finaux seront identifié ? Via un processus transparent d'évaluation des dossiers et documents d'appui. Des comités de sélection et des risques seront mis en place pour ces fins d'évaluation avec des procédures claires en conformité avec le règlement de la Banque Mondiale et le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (MINHEM) respectivement.
9. Les 25% que l'entreprise devra payer, sont-ils en devises ? Si vous faites allusion au montant de 25% restant dans le cadre du guichet subvention de croissance, il sera nécessaire d'effectuer ce paiement en devises aux fabricants/fournisseurs de kits par l'entreprise émettrice de la commande.
10. Vu que le manuel est en cours de validation serait-il possible de lancer les premières offres après sa validation ? Nous vous communiquerons les instructions relatives à la soumission dans le cadre de l'appel à candidatures.
11. Vu le prix des kits et sachant que les kits ne sont pas exonérés es ce qu'il serait possible d'intégrer une subvention des bénéficiaires (subside pour l'utilisateur final ?) Actuellement, les subventions en faveur de l'utilisateur final ('end user subsidy') ne sont pas prévues. Par contre nous espérons que les distributeurs trouveront le prix juste pour réussir la phase de démarrage en termes du délai limité pour le stock initial et offriront un prix acceptable pour les clients finaux.
12. Est-ce que vous allez fournir un canevas de formulaire de demande standard à remplir ? Ou les sociétés peuvent apporter leurs propres canevas de plan ? Oui, nous vous



proposerons un canevas et quelques orientations sur lesquels vous pouvez vous baser dans le cadre de vos soumissions.

13. Pour l'expérience dans l'importation de produits solaires, on parle d'importation au Burundi seulement ou c'est flexible pour les entreprises étrangères ? **Le FESEC s'applique uniquement au Burundi.**
14. Dans les critères d'évaluation vous aller tenir en considération l'expérience de l'entreprise dans sa globalité ou uniquement l'expérience locale c'est-à-dire uniquement sur le marché burundais ? (Quid des entreprises étrangères mais ayant une représentation ici) **Nous considérerons l'expérience tant nationale qu'internationale de l'entreprise sur plusieurs critères relatifs au métier mais nous prendrons en compte le nombre de kits commercialisés au Burundi pour déterminer l'éligibilité de l'entreprise pour les différents guichets.**
15. Les BIF 100 millions seront versé quand ? Au début ou à la fin de la vente des kits ? **La subvention de démarrage (partie appui aux entreprises) est prévue d'être versée au début afin de faciliter le bénéficiaire à mettre en place/renforcer ses circuits de distribution, campagnes ventes et marketing, recrutement, formation et renforcement de compétences du personnel, etc. Par contre le montant reste à déterminer par le Comité de Sélection suite à l'évaluation de la demande. La totalité ne sera pas versé en une fois mais chaque paiement sera débloqué en fonction de l'atteinte des résultats prédéfinis par le contrat (les jalons).**
16. Les entreprises auront du mal à avoir les devises pour le cofinancement à la hauteur de 25%. Les entreprises ne peuvent-elles pas verser à la BRB l'équivalent en BIF et bénéficier l'équivalent en USD et les envoyer directement au fournisseur ? **Le FESEC ne pourrait pas garantir la disponibilité des devises de la part de BRB pour cette partie de 25% destinée aux fournisseurs dans le cadre de la subvention de croissance mais nous allons réfléchir sur la possibilité de faciliter l'accès aux devises ou restructurer l'allocation entre la partie en devise et la partie en BIF.**
17. Guichet 1 : Est-ce que le transport et les 24.15% des taxes seront incluses dans les 50,000\$ et 100 000 000 BIF ? **Selon la proposition initiale ces montants incombent à l'entreprise dans le cadre du cofinancement requis, nous allons réévaluer cette proposition et vous reviendrons avec une décision finale.**
18. La période des 9 mois donnée pour écouler le stock est comptée à partir de quand ? Après la signature ou juste après l'acquisition du stock ? **Après l'arrivée du stock au Burundi.**
19. Est-ce qu'une personne pourra acheter plus d'un kit ? comme il n'y a pas de système informatisé de gestion des identités au Burundi, comment peut-on vérifier cela ? **Oui, mais il y aura des limites maximales que nous vous communiquerons ultérieurement.**
20. Est-ce que c'est possible que la contribution des 25% par l'entreprise bénéficiaire puisse être versée en BIF car les devises sont difficiles à trouver. **Voir réponse à la Question 16.**
21. Est-ce que dans le cofinancement de l'entreprise au démarrage (24,5% de dédouanement), le FESEC ne peut pas appuyer une partie pour alléger le fardeau des entreprises sachant que c'est le démarrage ? **Voir réponse à la Question 17.**
22. Pour le démarrage, est-il possible d'appuyer les entreprises dirigées par les femmes pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin, surtout pour supporter une partie de dédouanement ? **Dans l'optique de promouvoir l'entrepreneuriat féminin, des montants supplémentaires sont prévus dans ce sens et vous seront communiqués ultérieurement après une analyse des dossiers qualifiants.**



MAIN QUESTIONS DURING ONLINE MEETING WITH OGS COMPANIES - 31 MARCH 2023 - ENGLISH VERSION

1. What is the time frame for RBF? For example, we will be distributing Solar Home Systems by the end of April, the next distribution will probably be in September/October? It will be too early to apply for the RBF facility in April. September/October should potentially be feasible.
2. I might have missed it but can we combine the start-up subsidy and the RBF? The different financing mechanisms and windows are not mutually exclusive and one beneficiary can benefit from several windows. However, it is unlikely to combine start-up subsidy with RBF; it is more feasible to combine the growth subsidy with RBF. Do note that RBF is paid after verification by FESEC/Independent Verification Agency on a quarterly basis while the first two windows (start-up and growth) are disbursed prior to sales.
3. And for the sales track-record requirement for the Growth Subsidy, is it calculated based on the sales made in Burundi, or in other countries the company might be operating in? The calculation is made only for sales in the Republic of Burundi.
4. Very specific question: The Biolite 620/625 has an integrated radio in it, is this considered XL or L per the table. This would most likely fall under the 'L' categorisation (multi-point light system which could include accessories such as radios. The 'XL' category includes add-on accessories like a separate radio, or a TV.
5. Are there a minimum and maximum of subsidy? If yes beneficiaries will not have the same amount either for startup or growth subsidy? Yes, the maximum amount for both start-up subsidy [US\$ 50K for stock acquisition + 100 million BIF for in country operations] and for growth subsidy [US\$ 150 K and up to 200 million BIF] for in country operations related to establishing and reinforcing key sectors [distribution circuits, sales & marketing campaigns, staff recruitment, training and reinforcement of capabilities/competencies as well as specialized software for stock/activation management].
6. The geographic incitation is it planned for all windows? The geographical bonus is uniquely applicable to Results Based Financing (RBF) windows.